

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, M. JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, MM. PANNETIER Stéphane et TELLIER Adrien, et Mme ADET Florence.

Absents : MM. LÉVEILLÉ David, TELLIER Adrien

Mme ADET Florence a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 février 2025 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/06 :

VOTE DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024 –

Mr le Maire présente le compte de Gestion 2024 du budget communal établi par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mme PORTIER Françoise, en l'absence du Maire, il est approuvé à l'unanimité et conforme au Compte Administratif voté comme suit :

▪ **en section de fonctionnement :**

Dépenses : 121 355,86 €

Recettes : 184 990,93 €

Excédent : 63 635,07 €

▪ **en section d'investissement :**

Dépenses : 166 455,52 €

Recettes : 141 169,68 €

Déficit : -25 285,84 €

Déficit reporté : - 46 955,03 €

Restes à réaliser en dépenses : 23 990,00 €

Restes à réaliser en recettes : 43 151,00 €

Résultat des restes à réaliser : 19 161,00 €

Résultat cumulé : -53 079,87 €

DELIBERATION N° 2025/07 :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 –

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ de reporter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2024 de 68 681,65 € au compte R 1068 de la section d'investissement 2025 pour un montant de 53 079,87 € et au compte R002 de la section de fonctionnement 2025 pour 68 681,65 €

⇒ de voter le Budget Primitif 2025, présenté par le Maire, comme suit :

▪ **en section de fonctionnement :** Dépenses : 175 177,76 € Recettes : 218 896,10 €

▪ **en section d'investissement :** Dépenses : 160 117,87 € (soit 184 107,87 € en incluant 23 990,00 € de restes à réaliser)
Recettes : 140 956,87 € (soit 184 107,87 € en incluant 43 151,00 € de restes à réaliser)

DELIBERATION N° 2025/08 :

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025 –

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

M. le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 19,91 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,81 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,40 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DELIBERATION N° 2025/09 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Devis pour réfection écoulements et dallage derrière les salles communales -

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de poursuivre la prévention du risque d'infiltration des eaux pluviales en effectuant des travaux complémentaires sur l'arrière des salles communales.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser la signature du devis pour l'écoulement et le dallage de l'entreprise Chevallier de Vaiges pour un montant de 1 728,12 € HT ;
- d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2131;
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2025/10 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX - Devis pour l'alimentation en eau et l'installation de prises de courant au comptoir du bistrot associatif -

Dans l'optique d'alimenter en eau le comptoir du bistrot associatif, une première opération a été réalisée fin 2024 par l'entreprise de travaux publics SORELUM pour la réalisation du branchement des eaux usées. Pour l'étape suivante consistant à raccorder le nouvel équipement en eau et en électricité, Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis de l'entreprise TATIN de Saint-Jean-sur-Erve.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise TATIN de Saint-Jean-sur-Erve d'un montant de 2 271,25 € HT,
- DECIDE D'IMPUTER la dépense à l'article 2131 en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2025/11 :

PATRIMOINE - Commande d'un nouveau kakémono PCC -

L'ancien kakémono des Petites Cités de Caractère - utilisé en saison sur la terrasse du bistrot associatif dans le cadre de la mission d'accueil touristique qu'il remplit - étant devenu inutilisable, il convient de le renouveler. Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le nouveau modèle proposé par l'association des Petites Cités de Caractère, composé d'une structure en bois permettant d'interchanger les visuels et facilement transportable grâce à un sac en toile de jute.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de l'association des Petites Cités de Caractère pour un montant de 186,00 € HT,
- DECIDE D'IMPUTER la dépense à l'article 2188 en section d'investissement,
- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

ECOLE - Demande de versement du forfait communal -

M. le Maire revient auprès du Conseil Municipal sur la demande de l'école privée Saint-Joseph de Vaiges de versement du forfait communal pour trois élèves scolarisés en TPS, CM1 et CM2 au sein de leur établissement, pour un montant global de 3 171,80 €. Dans l'attente de la reprise des réflexions au sujet de la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) avec les communes de Chéméré-le Roi, Saulges et Thorigné-en-Charnie, le Conseil Municipal ne donne pour le moment pas suite à cette demande.

DELIBERATION N° 2025/12 :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Transfert de parcelles du domaine privé communal dans le domaine public communal dans le cadre de la régularisation de chemins -

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une liste de parcelles restées référencées au sein du domaine privé communal suite aux opérations de régularisation de chemins communaux, à savoir les parcelles numérotées : B17, B466, B469, B486, B487, B549, C243, C624, C628, C833, D97, D167, D155, D146 et D174. Ces parcelles résiduelles étant de fait tombées dans le domaine public communal suite à cette opération, il convient

de régulariser leur situation en effectuant le transfert correspondant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de ces parcelles du domaine privé communal vers le domaine public communal,
- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

DELIBERATION N° 2025/13 :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Installation d'arceaux pour les vélos -

La Communauté de Communes porte un projet de véloroute des Coëvrons, laquelle est appelée à traverser notre commune. Dans le cadre de son déploiement, la direction du développement touristique a recommandé l'installation d'arceaux de stationnement pour vélos au nombre de trois. En vue d'inscrire ces nouveaux équipements dans l'esprit du village, des devis ont été sollicités auprès de trois artistes locaux. A l'occasion du Conseil communautaire du mardi 1er avril, la Communauté de communes a délibéré en faveur d'une participation financière à hauteur de 235 € TTC par arceau, la part résiduelle restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'autoriser la signature des devis des artistes dans la limite de 300 € TTC par arceau ;
- d'accepter la subvention de la Communauté de Communes pour un montant de 235 € TTC par arceau ;
- d'imputer cette dépense en section d'investissement à l'article 2188 ;
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN - Travaux à prévoir -

Le service technique commun va être sollicité pour procéder au nettoyage de la cour de l'ancienne école.

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation du dispositif "Ma commune en action"

M. le Maire informe les conseillers de l'existence d'une plateforme « Ma commune en Action » mise en place par AXA Prévention. Cette plateforme est destinée aux équipes municipales auxquelles elle propose des services et outils pratiques, parmi lesquels un outil d'aide à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Outil essentiel de gestion du risque, le PCS permet aux maires de faire l'inventaire des risques et de s'y préparer afin d'éviter de basculer dans une crise. Une rencontre est prévue le 18 avril avec un conseiller AXA afin d'approfondir cette opportunité.

Installation nouveaux équipements de cuisine dans les salles communales

Début 2024, le Conseil Municipal avait décidé de procéder au renouvellement de certains matériels équipant la cuisine des salles communales et devenus vétustes, à savoir la hotte, la gazinière, l'évier, le lave-vaisselle et le frigidaire. L'installation de ces nouveaux matériels commandés auprès de l'entreprise Giraud est prévue sur la période du 16 au 18 avril 2025.

Entretien des espaces communaux

M. Jean-Claude Portier a procédé au curage de la petite mare située à côté des arcades. Il a également procédé à un semis de graines derrière le monument aux morts.

Nouveau terrain communal

Suite à la décision de rétrocéder environ 1 000 m² du nouveau terrain communal situé derrière l'église à l'acheteur des bâtiments, il a été procédé à l'opération de bornage correspondante.

Rapport comptage vitesse

Mayenne Ingénierie a remis à la commune le rapport de comptage suite à la mise en place des 3 comptages routiers sur la période du 26 février au 11 mars 2025.

Village d'avenir

La préfecture a informé la commune de son renouvellement au sein du programme "Village d'avenir" dans lequel elle est engagée depuis deux ans au sein d'une "grappe" composée des communes de Saulges, Thorigné-en-Charnie, Blandouet-Saint-Jean et Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Logement T2

Suite à la reprise du bail, il va être procédé à l'état des lieux.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue jeudi 22 mai à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Mme ADET Florence

Le Maire,
M. LE BLANC Christian